

vendredi 12 novembre 2010

  
ouestfrance-enligne.comJournal Ouest-France du **vendredi 12 novembre 2010**Edition : **Nantes Nord** - Rubriques :[Imprimer](#)

## Coeur d'estuaire met les entreprises au vert

**Communauté de communes Coeur d'estuaire. A la croisée de la future route de l'aéroport, Coeur d'estuaire construit deux zones d'activités exclusivement consacrées aux entreprises de l'écoconstruction pour 2012.**

Elle a conservé ses haies bocagères et un cheminement discret en bordure de la voie express, en pleine campagne. Un sort que la zone d'aménagement concertée (Zac) du Bois de la Noue, partage avec la Zac de la Folaine, située à proximité, au Temple-de-Bretagne. Pourtant, ces deux sites sont appelés à devenir les hauts lieux repérés de l'écoconstruction dans la région. Ils devraient regrouper en effet des entreprises de l'habitat écologique et associées, afin de constituer aux portes de Nantes un véritable pôle économique à l'image fortement identifiée autour de l'habitat vert.

Trié sur le volet

D'ailleurs, les sites choisis ne l'ont pas été au hasard, ils sont précisément situés à l'intersection du futur barreau routier de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, position qui devrait se révéler à terme très stratégique. Un giratoire est d'ailleurs prévu à cet endroit. C'est en tout état de cause le projet ambitieux que développe aujourd'hui la communauté de communes de **Coeur d'estuaire**, regroupant Saint-Étienne-de-Montluc, Le Temple-de-Bretagne et Cordemais.

Car ce projet est un pari très calculé, et à dire vrai assez déconcertant. Ici, pas question de déroger à la règle : les entreprises souhaitant s'installer sur place devront faire la démonstration de la pertinence de leur choix et répondre à un cahier des charges rigoureux. Les candidats devront ainsi être validés par la collectivité, en fonction des dossiers présentés. Cette attitude se démarque sérieusement de la démarche ordinaire des collectivités à l'égard des implantations d'entreprise. Une rigueur dont les initiateurs entendent bien tirer parti afin de maintenir l'identité marquée du site.

Pour les mêmes raisons, la communauté de communes souhaite garder la haute main sur les lieux, à l'aide d'un montage assez peu courant. **Coeur d'Estuaire** restera en effet propriétaire du foncier. Les deux zones industrielles vont être confiées à une société de gestion immobilière, qui louera les sites à engager les travaux de construction de bâtiment pour le compte des entreprises postulantes. Les locaux seront réalisés à la demande des entreprises, suivant leur besoin, et livrés clés en main. Aucune société ne sera propriétaire de ses locaux. En cas de déménagement de l'entreprise, elle ne pourra donc pas être reprise par une société poursuivant des objectifs différents de ceux de l'écoconstruction. Une garantie de pérennité des objectifs de **Coeur d'estuaire**, qui devrait voir les premières entreprises s'implanter à l'horizon 2012.

**Camille GUILLEMOIS.**

Tous droits réservés.

Sauf autorisation, la reproduction, la publication de cette page pour utilisation publique et commerciale sont interdites.

[Imprimer](#)